

Département du Nord

Commune de

TROISVILLES



Arrêté 2025-11-02

COMMUNE DE TROISVILLES

ARRÊTÉ

DE RESTRICTION DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX

Nous Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,
Considérant les **travaux de terrassement en chaussée et en trottoir pour la création d'un branchement ENEDIS A-S et pose d'un coffret CIBE** par la Société SAS SGE OLCZAK représentée par Monsieur LOUBATIER Maxime, 13 Rue de la République – BP 2, 59187 DECHY à compter du 1^{er} décembre 2025 et pour une durée de 30 jours,
Considérant qu'il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur une voie départementale,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Le stationnement des véhicules sera interdit (de 08 h 00 à 16 h 00) et la vitesse sera limitée à 30 km/h sur la voie suivante :

- **21 bis Rue du Château d'Eau (D98)**
à compter du 1^{er} décembre 2025 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité, avec une circulation alternée par feux tricolores. En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

Article 3 - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 21 novembre 2025.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

